



AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal a adopté lors de sa séance ordinaire du 10 mai 2022, le règlement suivant :

RÈGLEMENT 759 PROHIBANT LA CIRCULATION DE VÉHICULES LOURDS SUR LA MONTÉE GAGNON

Le règlement a été approuvé par le Ministère des Transports du Québec le 2 juin 2022. Conséquemment, il entre en vigueur à cette date.

Une copie du règlement est disponible à la mairie située au 2579, rue de l'Église, à Val-David, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, ainsi que sur le site web de la Municipalité à l'adresse <http://www.valdavid.com/publications/>, sous la section *Règlements municipaux*.

Le présent avis public d'entrée en vigueur remplace l'entrée en vigueur pour ce même règlement annoncée dans l'avis public du 11 mai 2022.

DONNÉ À VAL-DAVID, le 9 juin 2022

(Signé Carl Lebel)

Carl Lebel
Greffier-trésorier adjoint